

Nature de l'acte : 8.3

N° 2025 04 449

Mis en ligne le 10... 04... 2025

PROROGATION DE L'ARRÊTÉ N° 2025 01 80 EN DATE DU 21 JANVIER 2025 RELATIF AU STATIONNEMENT DE VÉHICULE DE CHANTIER EN FACE DE L'HÔTEL MADONNA AU N° 16 AVENUE PEYRAMALE SUR 1 EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu l'arrêté municipal n° 2025-01-80 du 21 janvier 2025 relatif au stationnement de véhicule de chantier en face de l'hôtel Madonna au n° 16 avenue Peyramale sur 1 emplacement de stationnement pour travaux de rénovation du 31 janvier au 31 mars 2025.

Vu la délibération n°10 du 17 décembre 2024 concernant les tarifs des services publics pour l'année 2025,

Vu la demande de prorogation de l'autorisation du 31 mars au 15 avril 2025,

Vu la nouvelle demande de prorogation de l'autorisation du 15 avril au 30 avril 2025,

Considérant qu'il est donné une suite favorable à l'entreprise GROSJEAN GIL en raison du non achèvement des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Prorogation

Les dispositions prévues par l'arrêté municipal susvisé sont prorogées du 15 avril au 30 avril 2025 inclus.

ARTICLE 2 - Recours.

Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé ou à compter de sa date de publication électronique.

ARTICLE 3 - Application de l'arrêté.

Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et les agents placés sous son autorité, et Madame la Cheffe de la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lourdes, le 09 avril 2025

Pour Le Maire,
L'adjoint délégué



Philippe ERNANDEZ

Notifié le

Par courrier recommandé envoyé le

Par remise en main propre

Par mail envoyé le 10/04/2025

Je soussigné(e).....

Signature :

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU

Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.